

Rouen le 20 avril 2022

Objet : permanence juridique droit de la famille et violences conjugales

Monsieur le Maire,

En France, la violence conjugale est présente au sein d'un couple sur dix et chaque année, 213 000 femmes déclarent subir des violences dans leur couple. Ceci révèle une détresse à laquelle nous devons réagir en mobilisant les aides nécessaires pour tendre la main aux victimes et mettre fin à leur calvaire.

Comme vous savez, les femmes vivant dans les communes rurales sont confrontées à un plus fort isolement qu'en ville, les droits auxquels elles peuvent prétendre sont moins bien connus et le recours aux droits souvent moins exercé. Le rapport du Sénat « Femmes et ruralité : pour en finir avec les zones blanches de l'égalité » fait ce constat alarmant : 31% de la population française vit en milieu rural, mais c'est pourtant en milieu rural que se produisent 41% des féminicides.

Pour faire face à cette situation, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine Maritime s'est associé à la Maison France Service de Saint Valéry en Caux afin d'ouvrir une permanence gratuite et confidentielle, animée par l'un.e de nos juristes.

En effet, les informations utiles sont mal connues alors que des appuis et des mesures de protection existent et peuvent même s'étendre aux enfants : soutien psychologique, accompagnement social, dépôt de plainte, éviction du conjoint ou concubin violent, ordonnance de protection, Téléphone Grave Danger, Bracelet Anti Rapprochement, ...

Cette permanence axée sur le droit de la famille et les droits des victimes de violences sexistes et sexuelles sera organisée chaque lundi après-midi dans les locaux de la Maison France Service qui accueillera les personnes et les mettra en relation par visio-entretien avec notre juriste (place de la gare à Saint Valery en Caux). Les premiers entretiens débiteront le lundi 9 mai et nous pourrons développer ensuite plus de créneaux horaires, en fonction des sollicitations.

Cette permanence hebdomadaire est proposée grâce à l'appui financier du plan *France relance* et doit ensuite bénéficier d'un financement local, c'est pourquoi nous vous sollicitons pour contribuer à la mise en œuvre de ce projet. Nous reviendrons vers vous à ce sujet en lien avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.



Centre d'information  
sur les droits des femmes  
et des familles

Seine-Maritime

Il est souvent difficile de faire le premier pas afin de solliciter de l'aide, de demander conseil, d'oser prendre rendez-vous. C'est pourquoi notre campagne de communication sur les permanences juridiques a retenu le message « *J'ose m'informer* ».

Les rendez-vous avec notre juriste seront fixés par le CIDFF au 02.35.63.99.99 ou directement par la Maison France Service au numéro de téléphone suivant 02.35.57.92.00.

Vous trouverez ci-joint les affiches et les flyers annonçant la permanence que je vous remercie de mettre à la disposition de la population. Les relais communaux que vous jugerez utiles de mobiliser, notamment les services médico-sociaux, pourront également orienter vers nous, les femmes concernées.

Notre Directrice, Fatima Goual, est à votre disposition pour apporter des précisions à cette proposition destinée aux femmes de votre commune.

Comptant sur votre appui pour la diffusion de l'information sur notre permanence qui ouvre dès le 9 mai, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

La Présidente

Annie JEANNE